

*Proposition présentée par les députés :*

*Mmes et MM. Guy Mettan, François Gillet, Michel Forni, Jean-Claude Ducrot, Guillaume Barazzone, Béatrice Hirsch Aellen, Nelly Guichard, Mario Cavaleri, Anne-Marie von Arx-Vernon, Ivan Slatkine, Gabriel Barrillier, Michèle Ducret, Frédéric Hohl, Fabienne Gautier, Patricia Läser, Michel Ducret, Pierre Weiss, René Desbaillets, Charles Selleger, Beatriz de Candolle*

*Date de dépôt : 12 mars 2008*

## **Proposition de motion**

**pour un moratoire sur l'importation des déchets étrangers et une politique de gestion des déchets étendue à l'agglomération franco-valdo-genevoise**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la Convention des Nations Unies sur les polluants organiques persistants, signée par la Suisse, et qui demande que des mesures techniques soient mises en œuvre pour réduire au maximum les émissions de dioxines, dues en particulier à l'incinération des ordures ménagères et des déchets industriels ;
- l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) qui a pour but de «protéger l'homme, les animaux et les plantes, leurs biotopes et biocénoses, ainsi que le sol, des pollutions atmosphériques nuisibles ou incommodes» ;
- la nécessité d'établir une politique d'importation de déchets étrangers en harmonie avec la Convention et l'OpAir citées ci-dessus et qui intègre également les principes de tri et de diminution de production de déchets en vigueur à Genève ;

- la dévalorisation de la politique d’encouragement au tri, celle-ci ayant été menée avec succès à Genève, par l’importation d’un tout-venant d’ordures non triées à la source ;
- la contradiction entre la stratégie politique de développement durable soutenue par tous les partis (multiples agendas 21) et le risque d’augmenter la pollution de l’air et du sol du canton par l’incinération de déchets étrangers douteux ;
- les nombreuses incertitudes, tant politiques (nature des futurs partenaires contractuels du canton), économiques et industrielles (coûts et intérêts à faire des Cheneviers un centre européen, voire mondial, du traitement des déchets, coûts de la modernisation de la filière d’incinération, etc) que sanitaires (augmentation et impact sur la santé des particules fines) qui doivent encore faire l’objet d’investigations ;
- l’absence de consultation de la population genevoise et, en particulier, dans les communes voisines à l’incinérateur et le long du parcours des camions de transport ;
- l’absence d’urgence liée à l’importation de déchets étrangers hors de l’agglomération genevoise ;

invite le Conseil d’Etat

- à décréter un moratoire sur l’importation de déchets extérieurs à l’agglomération franco-valdo-genevoise ;
- à mettre à profit ce moratoire pour établir une politique régionale franco-valdo-genevoise sur la gestion des déchets, qui délimiterait le rayon d’importation (respectivement d’exportation), la qualité des contractants, la qualité et le type des déchets admis à l’importation (respectivement à l’exportation), le transport de ces déchets, le seuil maximal admissible de polluants organiques dans l’eau et l’air pour préserver la santé de la population résidant dans l’agglomération franco-valdo-genevoise ;
- à rechercher et à publier annuellement le seuil maximal limite de polluants organiques dans l’eau et l’air n’affectant pas la santé de la population selon les dernières études scientifiques en vigueur, et à mettre aux normes la politique d’importation des déchets étrangers ;

- à mettre à profit ce moratoire pour élaborer un projet industriel complet (incluant les infrastructures et les coûts/bénéfices d'une fermeture éventuelle d'un four) du traitement des déchets à Genève tenant compte des principes énoncés dans la loi du 20 mai 1999 sur la gestion des déchets (L 1 20), notamment son l'art. 2 al. 1 et 3 selon lequel « *la production de déchets doit être limitée dans la mesure du possible, les déchets combustibles non valorisés devant être incinérés d'une manière respectueuse de l'environnement et dans des installations appropriées dûment autorisées* » et dans le concept cantonal de gestion des déchets de 2002 ;
- à informer de manière claire, précise et complète la population genevoise sur l'état et les effets de cette politique d'importation, resp. d'exportation, des déchets.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis l'annonce de l'intérêt de Genève pour les déchets étrangers, résumons-le ainsi, la polémique gronde dans la République. Depuis plusieurs semaines, les médias se font l'écho de toutes les interrogations que soulève cette importation.

De nombreuses questions restent en suspens:

- Comment ces déchets sont-ils transportés à Genève ?
- Quelle est l'augmentation réelle des particules fines et autres polluants dans l'air et l'eau genevois provenant de ces tonnes de déchets incinérés supplémentaires?
- Où en est-on de la mesure de l'incidence de ces polluants sur l'organisme humain ? Est-il juste ou justifié de faire courir des risques sur la santé des Genevoises et des Genevois (respectivement aussi, pour être responsable jusqu'au bout, sur la santé des habitants des régions qui reçoivent les déchets du canton à traiter) au nom d'une solidarité environnementale avec d'autres villes ou pays étrangers hors agglomération franco-valdo-genevoise?

Nous pensons que cette polémique offre aux autorités genevoises l'opportunité de faire un bilan transparent de la politique de traitement des déchets menée jusqu'ici et d'établir, sur ce même sujet, une politique claire et solide pour l'avenir. Il s'agit de se réapproprier le slogan du développement durable : « Penser global, agir local », en inscrivant l'aide à la gestion des déchets de pays étrangers (hors agglomération franco-valdo-genevoise) dans le souci de préserver la qualité de vie des Genevoises et Genevois.

Pour ce faire, vu les paramètres très importants qui doivent faire l'objet d'investigations pour répondre prioritairement au volet local (impact sur la santé, coût/bénéfice du développement d'une industrie de gestion des déchets, respect des principes environnementaux locaux, etc), mais aussi au volet global (développement d'une pollution grise – la pollution suscitée par le traitement des déchets, comme les coûts du transport des déchets – qui détermine le rayon admissible d'importation, la qualité des déchets à la source – triés ou non, les risques liés à un commerce des déchets, avec l'apparition d'organismes malhonnêtes dans ce marché, etc.), **nous demandons qu'un moratoire soit décrété sur toute importation**

**(respectivement exportation) de déchets dépassant le rayon de l'agglomération franco-valdo-genevoise.**

Dans cette perspective, il nous semble également urgent de procéder à une véritable conception régionale de la gestion des déchets à l'échelle de tout le territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise, conception qui tienne à la fois compte des facteurs sanitaire, écologique et économique.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à cette motion.